Bulletin N°104 / Avril 2016

L'AVISÉ SYNDICAL

métallurgie la cgt Valeo Issoire

LOI « EL KHOMRI »

GRÈVE ET MANIFESTATION LE 28 AVRIL 2016

DÉPART GROUPÉ À 9H00 PLACE DE LA MONTAGNE À ISSOIRE
DÉPART MANIF À 10H00 PLACE DU 1er MAI / CLERMONT-FD

DÉPART 2ème MANIF À ISSOIRE À 17H00 / PLACE DE LA MONTAGNE

LA CGT APPELLE À 8H00 DE GRÈVE LE 28 AVRIL 2016
AVEC UN MINIMUM DE 4H00 PAR ÉQUIPE EN FIN DE POSTE
ÉQUIPE DE NUIT ➪ GRÈVE LE JOUR MÊME !

Site web : http://www.cgtvaleo63.fr
Dailymotion : http://www.dailymotion.com/CGT_VALEO
Youtube : http://www.youtube.com/user/CGTVALEO63
Facebook : https://www.facebook.com/cgtvaleoissoire
Twitter : https://twitter.com/CGTVALEO63
Mail : cgt.valeo.issoire@orange.fr
Tel : 04.73.89.80.09

Journal d'information à tendance satyrique
Destiné aux salariés du site de Valeo Issoire
Édité et imprimé par la CGT Valeo Issoire le 26/04/2016

SOMMAIRE

- Page n°1 : Grève 8 avril
- Page n°2 : Grève 8 avril
- Page n°3 : 1er mai
- Page n°4 : Affiche 1er mai

Jeudi 28 avril 2016 Toutes et tous en grève pour le retrait du projet de loi EL KHOMRI !

Le projet de loi EL KHOMRI, dit « Loi Travail », est un véritable dynamitage du Code du Travail : 132 pages qui dénaturent complètement le Code du Travail, répondent à toutes les demandes du MEDEF et permet la destruction de conquêtes sociales qui datent pour certaines de plus d'un siècle. Toutes les garanties collectives sont menacées : salaire garanti, temps de travail, congés, repos, protection en cas de licenciement, médecine du travail, contrat de travail… Bref, la flexibilité et la précarité à outrance pour tous les salariés ! Comme travailleurs et travailleuses de la terre, les agriculteurs connaissent bien la précarité, les rapports de force défavorables et la difficulté à faire reconnaitre leurs droits, au revenu notamment. Ils savent ce qu'ils pèsent individuellement face à l'appétit des banques, des agro-fournisseurs, des industries agro-alimentaires ou de la distribution. L'agriculture de compétition saura tirer profit de cette loi, comme de toutes les dérégulations.

Les annonces du gouvernement suite aux manifestations du 9 mars 2016 et à la grève du 31 mars 2016, si elles constituent des reculs, ne modifient en rien la philosophie de la loi, ce que l'on appelle « l'inversion de la hiérarchie des normes ».

Le projet de loi El Khomri continue de comporter de nombreuses régressions sans précédent, mais il est bien plus dangereux que l'addition de chacune des mesures qu'il contient : il met en œuvre une logique qui détruit toute l'architecture de la législation du travail en France, bâtie depuis plus d'un siècle.

La logique qui structure la totalité du projet de loi est résumée en une phrase dans l'exposé des motifs : « L'accord d'entreprise devient le niveau de droit commun ».

Aujourd'hui, le Code du travail protège tous les travailleurs, dans toutes les entreprises, quelles que soient leur taille et leur secteur d'activité, dans tout le pays.

Dans chaque branche, des conventions collectives peuvent compléter le Code du travail, mais à la condition d'offrir pour les travailleurs des garanties supérieures au Code du travail.

Suivant la même logique, des accords d'entreprise peuvent compléter les conventions collectives, seulement s'ils établissent des droits plus favorables que ces dernières Certes, depuis des années (en particulier depuis 1982), les gouvernements successifs ont ouvert la possibilité d'accords d'entreprise dérogatoires aux conventions collectives, mais avec une portée limitée.

Le projet de loi El Khomri, lui, met à bas l'édifice tout entier.

L'accord d'entreprise devenant « le niveau de droit commun » pourra déroger au code et aux conventions collectives en étant moins favorable au salarié, et s'imposera aux contrats de travail existants. Ainsi, chaque entreprise pourra se fabriquer sa propre loi. Pour le gouvernement, « simplifier » le Code du travail consiste tout simplement à le détruire.

En effet, le Code du travail, dans cette nouvelle logique, serait réduit à de vagues principes et les conventions collectives vidées de leur contenu. La loi ne serait plus la même pour tous les salariés : il y aurait autant de « codes du travail » qu'il y a d'entreprises avec des droits toujours revus à la baisse au nom de la compétitivité des entreprises ...

Ni amendable, ni négociable, le projet de loi EL KHOMRI doit être retiré !

Dans le cadre de l'appel national à la grève interprofessionnelle, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Confédération paysanne appellent l'ensemble des salariés, du privé comme du public, les agriculteurs, les étudiants et les lycéens à amplifier la mobilisation.

Toutes et tous en grève jeudi 28 avril 2016

Le 1er mai la lutte continue

Rassemblement syndical, militant et citoyen
Place de la République à Issoire

11H00 Prises de parole

12H00 Manif Unitaire autour du Boulevard avec dépôt de gerbe en mairie sur la stèle érigée à la mémoire de tous les salariés qui ont perdu leur vie au travail (accident, amiante, etc...)

12H45 Apéritif GEANT Place de la République (à boire mais aussi à manger)

Tout l'après midi : concerts, débats, surprises.....

Bienvenue à tous, pour un moment d'échange, de convivialité et de fraternité

Petit rappel historique

Le 1er mai, Fête du travail, tire ses origines dans l'histoire du monde ouvrier. Le point de départ est le **samedi 1er mai 1886**. Ce jour-là, **à Chicago, un mouvement revendicatif pour la journée de 8 heures est lancé par les syndicats américains**, alors en plein développement. Une grève, suivie par 400 000 salariés paralyse de nombreuses usines. La date du 1er mai n'est pas choisie au hasard : il s'agit du "moving day", le jour où traditionnellement, les entreprises américaines réalisent les calculs de leur année comptable. Le mouvement se poursuit et le 4 mai, lors d'une manifestation, une bombe est jetée sur les policiers qui ripostent. Bilan : une dizaine de morts, dont 7 policiers. S'en suivra la condamnation à mort de cinq anarchistes.

Trois ans plus tard, le congrès de la IIe Internationale socialiste réuni à Paris pour le centenaire de la Révolution française, **décide de faire du 1er mai une "journée internationale des travailleurs"** avec pour objectif, d'imposer la journée de huit heures. Cette date fut choisie en mémoire du mouvement du 1er mai 1886 de Chicago

En 1891, une manifestation à Fourmies, dans le nord de la France dégénère, les forces de l'ordre tirent sur la foule. Ce jour-là, une jeune femme portant une églantine est tuée. Cette fleur devient le symbole du 1er mai (le muguet ne viendra que plus tard).

Il faudra attendre près de 30 ans que les ouvriers français soient entendus. Exceptionnellement, pour célébrer cette avancée, **la haute Assemblée déclare le 1er mai 1919 journée chômée...**

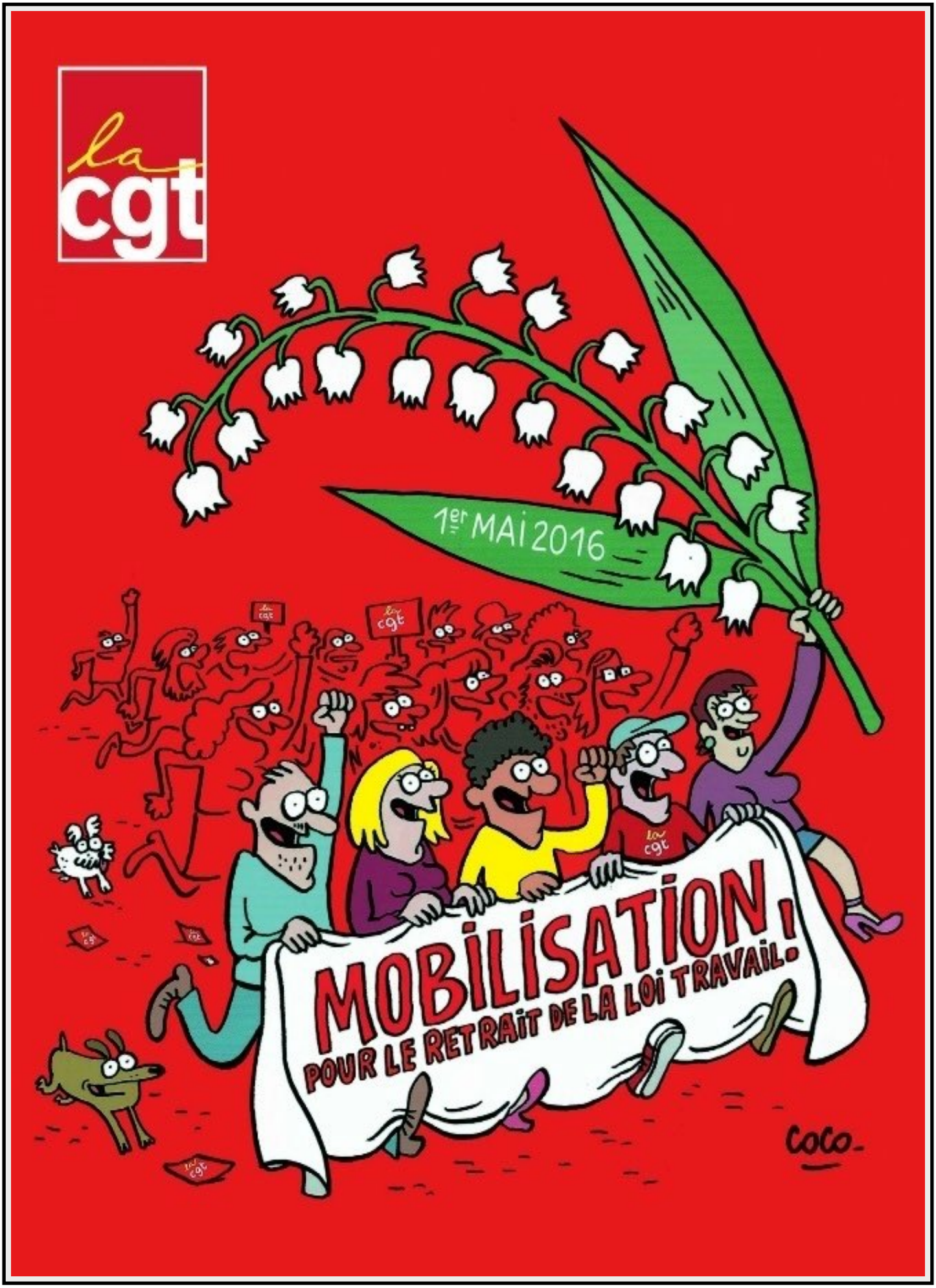
la cgt
1er MAI 2016
MOBILISATION !
POUR LE RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL.
COCO